



N°30
08/09/2022



Animateurs filières

Céréales à paille

Sylvie DESIRE / **FDGDON 64**
sylvie.desire@fdgdon64.fr

Suppléance : ARVALIS
a.carrera@arvalis.fr

Maïs

Philippe MOUQUOT / **CDA 33**
p.mouquot@gironde.chambagri.fr

Suppléance :
FDGDON 64 / ARVALIS
sylvie.desire@fdgdon64.fr
a.peyhorgue@arvalis.fr

Oléagineux

Quentin LAMBERT / **Terres Inovia**
q.lambert@terresinovia.fr

Prairies

Patrice MAHIEU / **CDA 64**
p.mahieu@pa.chambagri.fr

Directeur de publication

Luc SERVANT
Président de la Chambre Régionale
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs 87000
LIMOGES

Supervision site de Poitiers

**Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.**

**Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine Grandes
cultures N°X du JJ/MM/AA »**



Edition **Aquitaine**

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

**Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)**

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

Prairie :

- Pas de papillon cirphis piégé ; des chenilles observées, surtout au Pays basque, à des densités possiblement impactantes.
- Hanneton : présence sporadique en vallée d'Aspe (Bedous, Lescun).

Chenille des prairies

- **Les observations de la semaine**

La tournée de ce début de semaine n'a permis le piégeage d'aucun papillon.

Des chenilles ont été ponctuellement observées un peu partout sur le réseau, à des tailles encore globalement inférieures à 20 - 25 mm (mais toutes à plus de 10 mm, soit à des stades un peu plus développés que la semaine dernière). Leur niveau de présence peut être toutefois ponctuellement à des seuils en deçà d'apparitions de dégâts significatifs (soit en-dessous de 10 larves / m² si pas de pousse ; plutôt 20 larves / m² en cas de pousse active de l'herbe).

Les secteurs de Saint-Pée / Bidarray / Macaye / Hélette / Armendarits / Iholdy / Roquiague en particulier sont toutefois particulièrement touchés, avec des niveaux de présence autour de 15 - 20 larves / m² (voire plus, selon les prairies).

Les quelques orages (et les températures toujours élevées) semblent favoriser leur émergence, en même temps que le reverdissement de la végétation.

C'est le moment de faire le tour très régulièrement (tous les 2 jours a minima) de vos prairies.

Les éventuelles morsures sur les limbes des graminées sont, le cas échéant, bien visibles, ainsi que parfois les déjections. L'observation de chenilles est facilitée le matin avec la rosée (les larves, surtout lorsqu'elles sont encore petites, se collent aux bottes) :



Morsures sur les graminées, déjection (cercle jaune), et chenilles (cercle bleu) : à HASPARREN ; photo CA64

Autre ravageur des prairies (et cultures) à surveiller : les larves de hannetons

Quelques signalements de leur présence ont été remontés en Béarn (vallée d'Aspe, pour le dernier).

Contrairement aux chenilles des prairies qui sont phytophages, ces larves consomment – voracement – les racines, ce qui provoque le dessèchement de la végétation :



Les touffes d'herbe peuvent alors s'arracher en scalp très facilement.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Centre et Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes : Act'Agro, AREAL, ARVALIS Institut du Végétal, ASTRIA64, CDA 24, CDA 33, CDA 40, CDA 47, CDA 64, CETA de Guyenne, Terres Inovia, Terres conseils, Ets Sansan, Euralis, FDGDON 64, FREDON Aquitaine, GRCETA SFA, Groupe Maisadour, La Périgourdine, Lur Berri, SCAR, Sodepac, Groupe Terres du Sud, Viti Vista

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".